



Royaume du Maroc  
Secrétariat d'état chargé de la Jeunesse



Fonds des Nations Unies  
Pour la Population

**ACCORD DE PROJET**  
**ENTRE**  
**LE SECRETARIAT D'ETAT CHARGE DE LA JEUNESSE**  
**ET**  
**LE FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION**

Approche intégrée et multisectorielle pour une réponse  
Aux besoins de développement psychosocial des adolescents  
Et des jeunes au Maroc

**Approche communautaire "jeunes pour jeunes"**

**Cycle 2007 - 2011**  
**MOR7R303**

**Mai 2007**

Accord de projet  
entre  
**Le Secrétariat d'Etat chargé de la Jeunesse**  
et  
**Le Fonds des Nations Unies pour la Population**

**PAYS:** Maroc

**SOUS-PROGRAMME :** Santé de la Reproduction

**TITRE DU PROGRAMME :** Approche intégrée et multisectorielle pour une réponse aux besoins de développement psychosocial des adolescents et des jeunes au Maroc

**INTITULE:** Approche communautaire «jeunes pour jeunes» **MOR7R303**

**DUREE:** Cinq ans (2007 – 2011)

**DATE DE DEMARRAGE:** Janvier 2007

**AGENTS D'EXECUTION:** Secrétariat d'Etat chargé de la Jeunesse et UNFPA

**AGENT DE MISE EN OEUVRE:** Secrétariat d'Etat chargé de la Jeunesse

**BUDGET GLOBAL :** 1 500 000 US\$

**CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT:** 3 000 000 DH (en espèces sur la période allant de 2007 à 2011)

**CONTRIBUTION DE L'UNFPA :** 800 000 US\$ (en ressources régulières)

**RESSOURCES A MOBILISER :** 400 000 US\$

SIGNATURES

le Secrétaire d'Etat Chargé  
de la Jeunesse

Mohamed EL GAHS

Pour le Secrétariat d'Etat chargé de la Jeunesse

Date



Pour le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA)  
Georges M. Georgi  
Représentant du UNFPA  
Programmes Jeunes pour Jeunes – Approche Communautaire  
au Maroc

Date

07/05/2007

## Table de matière

<b>I. Cadre de la coopération</b> .....	<b>3</b>
<b>II. Analyse de la situation</b> .....	<b>3</b>
2.1 Contexte démographique.....	3
2.2 Contexte social .....	3
2.3 Contexte économique .....	3
2.4 Défis et domaines prioritaires du programme .....	4
2.5 Politique et programmes du secteur de la Jeunesse .....	4
2.6 Coopération passée et leçons tirées.....	4
<b>III. Programme proposé</b> .....	<b>5</b>
3.1 Produits, axes stratégiques et groupes d'activités .....	6
3.2 Couverture Géographique.....	8
3.3 Stratégies de partenariats.....	8
3.3.1 Partenariat avec les autres secteurs du gouvernement et société civile .....	8
3.3.2 Collaboration avec les autres agences du Système des Nations Unies.....	9
3.3.3 Partenariat avec la coopération bilatérale.....	9
<b>IV. Modalités de mise œuvre et gestion du programme</b> .....	<b>9</b>
4.1 Cadre institutionnel .....	9
4.2 Agence de Mise en Œuvre.....	11
4.3 Mécanisme de gestion et coordination programmatique.....	11
4.4 Gestion Financière.....	12
<b>V. Plan de travail</b> .....	<b>12</b>
<b>VI. Suivi et évaluation</b> .....	<b>13</b>
6.1 Processus de Suivi et Évaluation.....	13
6.2 Instruments de Suivi et d'Évaluation .....	13
<b>VII. Budget du programme (2007-2011)</b> .....	<b>13</b>
7.1 Budget régulier.....	13
7.2 Engagement du UNFPA.....	14
7.3 Engagement du Gouvernement .....	14
<b>VIII. Annexes</b> .....	<b>15</b>
Annexe I : Cadre logique des résultats et indicateurs SEJ .....	15
Annexe II : Plan de travail 2007-2011 .....	17
Annexe III : Plan de Suivi et Evaluation du Programme Proposé .....	21

## I. Cadre de la coopération

Dans le cadre de la coopération entre le Gouvernement du Royaume du Maroc et le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA). Le Secrétariat d'Etat chargé de la Jeunesse du Maroc, et le UNFPA décident d'engager un nouveau cycle de coopération de 2007 à 2011. Les principes fondamentaux, les buts et les résultats du présent projet découlent du (1) Bilan Commun de Pays et du Plan cadre des Nations Unies au Maroc 2007-2011 (UNDAF), signé le 23 Février 2007 avec le Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération (MAEC) ; (2) Programme de Coopération du Pays « UNFPA - Royaume du Maroc », ainsi que le Plan d'Action du Programme de Pays 2007 – 2011 (CPAP), signé conjointement entre le MAEC et le UNFPA le 28 Mars 2007 ; (3) et des priorités nationales et sectorielles mentionnées dans les différents plans et documents de stratégies.

Le présent document se base sur une analyse récente de la situation et établit des résultats à poursuivre dans un cadre de partenariat basé sur un plan de mise en œuvre qui privilégie l'exécution et la capacité nationales, des procédures de gestion et des modalités de suivi et d'évaluation. Le plan d'action décrit les produits, les axes stratégiques et les groupes des activités, les indicateurs et leurs cibles respectives à atteindre durant les cinq prochaines années, ainsi que le budget estimé.

## II. Analyse de la situation

### 2.1 Contexte démographique

Le dernier recensement général de la population et de l'habitat réalisé au Maroc en 2004 montre que le pays compte 29.7 millions d'habitants avec une population rurale de 45 %, un taux de croissance démographique de 1.4 %, un indice synthétique de fertilité de 2.5, et un âge au premier mariage à 30 ans; par ailleurs, les jeunes de 15 à 24 ans constituent le tiers de la population. Ces tendances montrent que le Maroc est en phase finale de **transition démographique**, réclamant donc de nouvelles approches pour les nouveaux besoins et droits en matière de procréation, ainsi que l'adoption d'une véritable politique pour la population afin de matérialiser le potentiel de cette **manne démographique**, et de l'accompagner par une croissance économique parallèle.

### 2.2 Contexte social

Les adolescents et les jeunes constituent donc plus de 30% de la population et sont de plus en plus exposés à de multiples risques liés à la consommation de tabac, abus de substances et d'alcool, la violence, les incidences d'infections sexuellement transmissibles dont le SIDA et des troubles psychologiques (mal être). Les facteurs prédominants sont à chercher dans la migration interne, l'urbanisation rapide, la pauvreté, l'abandons scolaire, le chômage, etc. Plusieurs études montrent la nécessité urgente de considérer les droits des jeunes en matière d'information et d'accès aux services, particulièrement en matière de santé de la reproduction.

### 2.3 Contexte économique

La croissance économique faible mais soutenu, constatée au cours des dernières années a fait ressortir de nouvelles disparités affectant essentiellement les zones rurales, les populations urbaines et péri - urbaines vulnérables, et spécifiquement les jeunes et les diplômés dont le taux de chômage –anormalement élevé– atteint respectivement 34% et 26%. Le chômage constitue l'un des problèmes majeurs qui touchent les jeunes, notamment les diplômés parmi eux. Par ailleurs, la répartition des jeunes âgés de 15 à 24 ans, selon les principales fonctions sociales permet de constater que 30 % d'entre eux sont en éducation formation, 34,3 % exercent déjà une activité économique, 7,4 % sont en chômage et 26 % sont au foyer. Les jeunes citadins sont plus attirés par l'éducation et la formation que leurs homologues ruraux qui sont attirés, par contre, par l'emploi. Les disparités entre les sexes sont plus importantes, le taux d'activité des jeunes hommes reste plus élevé (62, 3%) que ceux des jeunes femmes (25,1%).

## 2.4 Défis et domaines prioritaires du programme

Bien qu'aucune politique ou stratégie nationale multisectorielle de jeunesse n'ait encore été développée, il y a actuellement un environnement politique favorable et une volonté de différents secteurs gouvernementaux pour prêter une attention soutenue aux adolescents et aux jeunes adultes. L'analyse des différentes politiques menées en faveur des jeunes montre que ceux-ci sont au centre des préoccupations du décideur marocain. Toutefois, l'approche adoptée pour apporter une réponse aux besoins des jeunes reste sectorielle et ne tient pas en considération l'interaction des problèmes entre eux et leur incidence sur le devenir de la société.

## 2.5 Politique et programmes du secteur de la Jeunesse

Le Secrétariat d'Etat chargé de la Jeunesse (SEJ) est chargé de la mise en œuvre de la politique du gouvernement au profit de la jeunesse et est notamment responsable des activités suivantes à travers les différentes structures et établissements existants au niveau national: colonies de vacances, garderies d'enfants, centre de sauvegarde de l'enfance, centres d'accueil et tourisme culturel, maisons de jeunes, foyers féminins, centres de formation professionnelle, fonds d'insertion des jeunes. Le SEJ dispose en outre d'un réseau de partenariats avec les associations qu'il appuie, notamment à travers l'octroi de bourses (47 associations nationales, 7590 associations régionales).

Dans le cadre de sa nouvelle stratégie, le SEJ a décidé d'opérer une « refonte totale de la fonction et des activités des maisons de jeunes (MDJ), ainsi que de leur mode de gestion administratif et financier »<sup>1</sup>, afin de permettre leur ouverture sur leur environnement, améliorer la qualité de leurs services, et les rendre plus attrayantes pour les jeunes.

Au cours du cycle dernier, des travaux de réparation et d'aménagement ont été entrepris dans plus de 60 établissements et du matériel bureautique, didactique, audiovisuel et informatique a été acquis.

Dans le cadre de la nouvelle stratégie du SEJ, la révision de la fonction éducationnelle des MDJ est prévue, à travers l'intégration obligatoire des 6 axes socio-éducatifs suivants :

- Théâtre-jeune
- Ciné-jeune
- Espaces de lecture et d'information ;
- Apprentissage des langues vivantes
- Informatique (apprentissage et espace Internet)
- Musique

D'autre part, les activités sportives seront généralisées dans le cadre du programme national « sport pour tous ».

En ce qui concerne les foyers féminins, il est prévu l'augmentation du nombre de bénéficiaires, l'augmentation du nombre d'établissements, la révision des contenus d'enseignement et de formation, ainsi que l'ouverture des centres sur leur environnement immédiat.

## 2.6 Coopération passée et leçons tirées

Dans le cadre du sixième programme de coopération entre le Royaume du Maroc et l'UNFPA (2002-2006), le Secrétariat d'Etat chargé de la Jeunesse était un des principaux partenaires du programme « jeunes pour jeunes ».

---

<sup>1</sup> « Bilan 2003 et perspectives 2004 », Document SEJ

Ce programme consistait à apporter une réponse adéquate et intégrée aux besoins des adolescents et des jeunes. Ainsi un modèle multisectoriel a été élaboré avec la contribution des départements de la Santé, de l'Education et de la Jeunesse et visait le développement psychosocial des adolescents et des jeunes âgés entre 12 et 24 ans, scolarisés et non scolarisés, vivant dans des zones urbaines et périurbaines dans les 5 régions cible.

Le Département de la Jeunesse a mis en œuvre un paquet d'activités pour les jeunes dans 60 maisons de jeunes et foyers féminins. La stratégie d'éducation par les pairs a été au centre de tout le projet et environ 3000 jeunes ont été formés à travers des manuels d'éducation par les paires et d'habiletés de vie, formulés conjointement par les 3 ministères.

Une étude d'évaluation des différentes composantes du programme, réalisée en juin 2006, a permis d'identifier les points forts, les points à renforcer et quelques recommandations pour la continuité du programme. En effet, la mise en œuvre du programme « Jeunes pour Jeunes » a pu consolider une collaboration intersectorielle entre les différents partenaires pour apporter une réponse intégrée aux besoins des jeunes à travers la mise en place de centres de santé pour les adolescents, les clubs de jeunes au niveau des établissements scolaires secondaires et un paquet minimum d'activités socioculturelles au niveau des maisons de jeunes et des foyers féminins. Les deux approches adoptées par le projet sont celles de l'offre de services de santé pour adolescents à travers les ESJ et la communication pour changement de comportement à travers l'éducation par les pairs au milieu scolaire et communautaire.

Néanmoins, parmi les recommandations de l'étude, le programme gagnerait en efficacité et en efficience en : (1) renforçant davantage les mécanismes de coordination intersectorielle et notamment au niveau régional et local avec une participation des jeunes; (2) plaidant pour un déploiement accru de ressources humaines affectées à l'encadrement des jeunes ; (3) renforçant les mécanismes de suivi/évaluation ; et (4) élargissant le partenariat de ce programme à d'autres acteurs publics et privés.

En conclusion, les paquets d'activités développés sont une opportunité importante pour améliorer la situation en matière de santé de la reproduction de la population marocaine. Toutefois, ces paquets sont encore limités sur le plan géographique et non encore institutionnalisés.

### III. Programme proposé

Le programme proposé a été formulé en étroite collaboration entre les partenaires nationaux gouvernementaux et non gouvernementaux et le Bureau de l'UNFPA, et en consultation avec les autres agences des Nations Unies et les bailleurs de fonds bilatéraux. Il vise à poursuivre et appuyer les efforts déployés par le Secrétariat d'Etat chargé de la Jeunesse pour promouvoir le développement psychosocial des adolescents et des jeunes âgés de 12 à 24 ans (surtout ceux en situation défavorisée) et vise à concrétiser et s'insérer soigneusement dans la stratégie du Secrétariat d'Etat chargé de la Jeunesse et à contribuer à ses objectifs et axes stratégiques.

S'inspirant des expériences passées et des orientations stratégiques du gouvernement marocain, la proposition se base sur : a) l'analyse du Bilan Commun du Pays et le Plan Cadre des Nations Unies de Coopération au Développement (UNDAF 2007-11); b) les Objectifs de Développement du Millénaire; c) le 7<sup>ème</sup> programme du pays UNFPA-MAROC (2007-11).

Le présent programme « jeunes pour jeunes » dans sa composante communautaire contribue directement aux produits du 7<sup>ème</sup> programme du pays UNFPA-MAROC (2007-2011), particulièrement les produits suivants :

*(1) « les Approches et services sectoriels complémentaires d'information et de santé (y compris SR et IST/SIDA) ciblant les adolescents et les jeunes y compris*

*ceux en situation à risque sont consolidées dans les provinces prioritaires en vue de leur institutionnalisation»;*

*(2) «Les capacités des ONG des jeunes et des femmes, au niveau national et local, sont renforcées pour participer activement, dans la définition des politiques et des programmes sociaux, et faire le plaidoyer des droits humains, particulièrement d'égalité de genre et de SR»*

Pour aboutir aux résultats escomptés, le programme adoptera les **stratégies générales** suivantes :

- (a) L'institutionnalisation de la programmation basée sur les droits humains, ainsi que la gestion axée sur les résultats ;
- (b) le développement de modèles d'intervention sur le terrain qui servent comme base pour la formulation des politiques et plans d'action nationaux ;
- (c) la participation des adolescents et des jeunes à tous les niveaux;
- (d) le plaidoyer pour les droits des femmes et des jeunes.

### **3.1 Produits, axes stratégiques et groupes d'activités**

Le projet est une composante intégrée du programme cadre « jeunes pour jeunes » et aura les produits suivants :

**Produit 1** : Des services d'écoute et d'orientation sont disponibles dans les structures fréquentées par les adolescents et les jeunes

**Produit 2** : Les activités des Associations de jeunes dans les maisons des jeunes, foyers féminins, et centres de sauvegarde, sont renforcés, pour offrir des activités socio-éducatives, d'information, particulièrement en matière de SR et IST/SIDA, égalité de genre, lutte contre la violence et VFG, drogue, etc)

**Produit 3** : Des mécanismes de participation des jeunes dans la prise de décision sont définis et mis en place au niveau local et national;

**Produit 4** : Un cadre de programmation multisectorielle et un mécanisme collaboration intersectorielle, aux niveaux national, régional et local sont définis et opérationnels

Le projet continuera à utiliser le cadre des maisons de jeunes et foyers féminins (FF) comme « point de départ » pour **atteindre les jeunes non scolarisés et scolarisés**, à travers une offre d'activités qui viseront à répondre à leurs besoins et intérêts spécifiques. Dans les MDJ, ce sont les associations de jeunes qui seront ciblées par un paquet de renforcement de capacités et soutien pour la mise en œuvre d'un paquet d'activités qui permettra d'attirer les jeunes tout en intégrant des composantes liées à la santé. Dans les foyers féminins, le projet continuera à soutenir les axes déjà développés auparavant dont l'introduction dans le curriculum des FF un contenu sur l'auto habilitation de la jeune fille, l'ouverture du FF sur son environnement. Comme nouveauté, les jeunes filles des FF demandent aussi à être formées en techniques de développement de l'auto emploi. Ce dernier axe sera exploré en parallèle avec l'Entraide Nationale qui a aussi des centaines de structures équivalentes aux FF et dont les adhérentes demandent les mêmes compétences.

Durant ce cycle, le projet soutiendra le développement et la mise en œuvre d'une stratégie pour atteindre les **adolescents en conflit avec la loi** et qui résident dans les centres de sauvegarde de l'Enfance.

Afin d'atteindre cet objectif et conformément à la stratégie visée par le SEJ, une **restructuration** et une réorganisation importante de la gestion des différentes structures et de leurs activités sera opérée, de manière à renforcer la **participation effective des jeunes** dans la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des activités, définir et optimiser le rôle des associations partenaires et améliorer la qualité des services proposés.

Les axes et grandes activités du projet se présentent, alors, comme suit :

**Produit 1 : Des services d'écoute et d'orientation sont disponibles dans les structures fréquentées par les adolescents et les jeunes**

*1.1 Développement et mise en œuvre d'une stratégie multisectorielle / sectorielle pour assurer des services d'écoute aux adolescents fréquentant les structures de DEN, EN et SE de la Jeunesse*

*1.2 Appui à la mise en œuvre, le suivi et à l'évaluation de la stratégie d'implantation de services d'écoute pour adolescents et jeunes au niveau de chaque secteur et à la coordination intersectorielle*

**Produit 2 : Les activités des Associations de jeunes dans les maisons des jeunes, foyers féminins, et centres de sauvegarde, sont renforcés, pour offrir des activités socio-éducatives, d'information, particulièrement en matière de SR et IST/SIDA, égalité de genre, lutte contre la violence et VFG, drogue, etc**

*2.1 Introduction de l'approche de l'EP en habiletés de vie dans les activités des associations des maisons des jeunes.*

*2.2 Appui aux associations de jeunes pour offrir des activités socio-éducatives et d'information dans les maisons des jeunes*

*2.3 Renforcement des capacités des groupes des jeunes filles EP des FF pour offrir l'information et l'orientation en habiletés*

*2.4 Appui aux FF et leurs groupes (associations) de jeunes filles EP pour offrir des activités socioculturelles aux jeunes filles non scolarisées*

*2.5 Soutenir l'intégration du module d'habilitation de la jeune fille au curriculum d'enseignement des FF*

*2.6 Développement et mise en œuvre d'une stratégie de prise en charge psychosociales des adolescents des centres de sauvegarde*

*2.7 Renforcer les capacités des adolescents et jeunes des centres de protection pour faciliter et favoriser leur réinsertion dans la société.*

**Produit 3 : Des mécanismes de participation des jeunes dans la prise de décision sont définis et mis en place au niveau local et national**

*3.1 Définition et mise en œuvre des mécanismes de participation des jeunes au niveau municipal, provincial et régional*

*3.2 Renforcer les compétences des jeunes et des adultes en matière de participation*

**Produit 4 : Un cadre de programmation multisectorielle et un mécanisme collaboration intersectorielle, au niveau national, régional et local sont définis et opérationnels**

*4.1 Appui à la formulation d'une stratégie nationale de jeunesse basée sur les droits humains et l'équité de genre*

*4.2 Développement et mise en œuvre d'une stratégie de plaidoyer et mobilisation sociale visant les décideurs et la société civile en droits et développement des jeunes ;*

*4.3 Appui aux mécanismes de coordination intersectoriels au niveau national, régional et provincial.*

Le programme « jeunes pour jeunes » continuera à soutenir la nouvelle politique nationale en faveur des jeunes, initiée par le Secrétariat d'Etat chargé de la Jeunesse, à travers l'appui à la mise en œuvre d'un paquet minimum d'activités dans les maisons de jeunes dont les points information jeunesse, les espaces de lecture, les ciné-clubs, etc., et l'aménagement d'un espace d'activités socio-éducatives dans les foyers féminins. L'évaluation qui a été faite de cette approche fait ressortir que l'élément moteur de la maison de jeunes est les associations de jeunes. Tant que le tissu associatif des jeunes de la maison de jeune est faible, les activités de l'espace restent non attrayantes. La nouvelle direction du projet préconise le renforcement des capacités de ces associations et leur soutien dans la mise en place d'activités d'intérêt pour la jeunesse. Bien évidemment, l'accent sera mis sur l'information, l'accès aux éducateurs pairs et le développement des compétences psychosociales des jeunes pour leur permettre d'affronter les situations de risques dans leur vie quotidienne. **L'implication des jeunes et des associations** dans les différentes étapes d'identification et de planification des activités sera essentielle.

Le **renforcement du contenu des activités** visant l'adoption d'un comportement sain par les jeunes est une priorité du programme. En effet, le guide de formation des EP en habiletés de vie a été développé lors du cycle dernier. Il sera implanté durant dans les structures de la Jeunesse qui seront couvertes par le projet. Il en est de même pour le guide de l'auto habilitation de la jeune fille. En outre, un guide de formation des animateurs en techniques de participation des jeunes est en cours de finalisation et est parfaitement adapté au contexte des structures de la Jeunesse. Il sera mis à disposition des animateurs des maisons de jeunes et encadrantes des FF.

L'approche de **l'éducation par le pair** continuera à être soutenue tout en améliorant sa qualité et ce en visant le renforcement de ses normes et standards parmi les éducateurs pairs.

Les foyers féminins seront systématiquement impliqués dans les activités mises en œuvre par les maisons de jeunes. Toutefois, considérant que de nombreuses filles ne se rendent pas dans les maisons de jeunes, qui ont une image plutôt masculine, des **espaces socio-éducatifs** continueront à être mis en place et soutenus dans les foyers féminins, permettant ainsi aux jeunes filles de développer leurs propres activités.

### 3.2 Couverture Géographique

Le projet continuera à soutenir les actions de la Jeunesse dans les régions où il a déjà démarré en 2004 à savoir : Marrakech-Tansift-El Haouz, Rabat-Salé-Zemmour-Zaer, Tadla-Azilal, Fès-Boulmane, Tanger-Tétouan. Deux nouvelles régions seront considérées dans le cadre du présent projet : Méknès-Tafilalet et El Gharb-Chrarda.

### 3.3 Stratégies de partenariats

#### 3.3.1 Partenariat avec les autres secteurs du gouvernement et société civile

**Secteurs gouvernementaux** : Le projet « jeunes pour jeunes » adopte une approche holistique adressant les droits des adolescents et des jeunes à l'information, aux services, à la participation et à l'épanouissement. De ce fait, il est conçu et mis en œuvre par plusieurs secteurs gouvernementaux (Santé, Education, Jeunesse et Entraide Nationale) en partenariat avec les ONG.

Certaines activités stratégiques du plan d'action du cycle présent seront communes aux quatre secteurs. Il s'agit du développement de la stratégie de mise en œuvre de services d'écoute dans les structures de chaque secteur, la conception et développement de modules de formation pour les éducateurs pairs, certaines activités de plaidoyer et de communication, la recherche, la définition de système de référence, la coordination et la définition des indicateurs du programme. Ces activités seront développées en concertation, dans le cadre des comités intersectoriels régionaux et du comité de pilotage central.

**ONGs nationales** : Un plan d'action d'implication des ONGs des jeunes dans le cadre du programme « jeunes pour jeunes » sera établi, il spécifiera les résultats à atteindre (liés aux axes stratégiques du projet) et l'engagement de ces ONGs pour la mise en œuvre de certaines activités au sein des structures. Des conventions et sous contrats seront établis sur cette base.

**Associations locales de jeunes** : Les activités actuellement mises en œuvre et offertes dans les MdJ sont parrainées, principalement, par les associations de jeunes locales. Leur implication dans l'offre d'activité sera identifiée pour chaque maison de jeunes. L'appui à ces associations se fera en terme de renforcement des capacités (formations) et dans le cadre de la mise en œuvre des activités au sein des structures (à travers le SEJ). Chaque maison de jeunes sélectionnée aura ainsi la responsabilité dans le développement de partenariats avec ces associations. D'autre part, le projet encouragera et soutiendra la constitution des associations de jeunes filles dans les foyers féminins.

### 3.3.2 Collaboration avec les autres agences du Système des Nations Unies

L'UNFPA et l'UNICEF ont réussi à développer et à mettre en œuvre un projet conjoint sur le promotion de la participation des adolescents et des jeunes à leur développement et aussi au développement de leur communautés. C'est ainsi que le concept de « jeunes en action » a été lancé en 2006 en partenariat avec le Département de l'Education Nationale et continuera ses activités en 2007 dans le cadre de l'approche intersectorielle du projet « jeunes pour jeunes ».

Le UNFPA a aussi collaboré durant le cycle dernier avec l'UNESCO pour développer un paquet minimum d'activités socioculturelles à mettre en place dans les maisons de jeunes pour soutenir les activités des éducateurs pairs. L'UNESCO a aussi procédé à la traduction et adaptation du guide de formation des éducateurs pairs en techniques de théâtre avec le soutien de l'UNFPA.

Pour ce qui est de la collaboration inter agence durant le présent cycle, un atelier de planification entre les agences des NU a eu lieu récemment avec le soutien des bureaux régionaux de l'UNICEF et de l'UNFPA avec la participation de UNESCO, BM, et UNDP. Le résultat de cet atelier sera exploité pour développer un projet conjoint et/ou actions coordonnées entre les agences ciblant les adolescents et les jeunes.

#### 3.3.3 Partenariat avec la coopération bilatérale

Il s'agit principalement de la collaboration avec le Fonds Mondial. Cette collaboration s'inscrit dans le cadre de partenariat existant entre le Ministère de la Santé et le SEJ soutenu par le Fonds Mondial de lutte contre le SIDA, le Malaria et la Tuberculose.

## IV. Modalités de mise œuvre et gestion du programme

### 4.1 Cadre institutionnel

Administrativement, le SEJ est structuré comme suit :

- Secrétariat Général ;
- Inspection Générale,
- Direction de la Jeunesse, de l'Enfance et des Affaires Féminines ;
  - a. Division de la Jeunesse
  - b. Division des Affaires Féminines
  - c. Division de l'Enfance
- Direction des Ressources Humaines ;
- Direction du Budget et de l'Équipement ;
- Division des Affaires Juridiques et de la Coopération.

Les services extérieurs sont au nombre de 58 délégations au niveau des wilayas, préfectures et provinces, ainsi que le Centre Moulay Rachid de la Jeunesse et de l'Enfance à Bouznika qui est géré de manière autonome.

Le Secrétariat d'Etat Chargé de la Jeunesse dispose aussi de:

- **Les maisons de jeunes** : près de 430 établissements répartis dans les différentes régions du Royaume. Elles sont fréquentées annuellement par environ six millions de jeunes, bénéficient des activités de rayonnement et des activités permanentes.  
Les activités actuelles des MDJ reposent sur cinq axes : éducatif, culturel, social, artistique et sportifs. Outre ces activités, des cours d'alphabétisation sont dispensés au sein de ces établissements aussi que de nombreuses campagnes de sensibilisations (citoyenneté, égalité...)
- **Les Centres d'Accueil** : 30 établissements avec une capacité de 1.520 lits accueillent près de 20.000 jeunes et réalisent quelque 53.100 nuitées (avec une moyenne de trois nuitées par personne). Ils sont ouverts aux groupes de jeunes marocains et étrangers, encadrés et structurés participant à des activités éducatives, culturelles, sportives dans le cadre de voyages culturels, stages de formation de courte durée, séminaires, journées d'études, rencontres de jeunes et concentrations sportives. Ils constituent l'infrastructure principale d'accueil en faveur des jeunes étrangers dans le cadre des relations et conventions du Royaume du Maroc avec les pays partenaires.
- **Les Centres de sauvegarde de l'enfance** dénombrant 17 établissements, ils accueillent 3.500 enfants annuellement. Ce sont des établissements destinés à rééduquer les enfants en difficulté dans le but de les réintégrer dans la société aussi bien dans le domaine scolaire que professionnel. Ils sont de trois catégories :
  - Les centres provinciaux de la protection de l'enfance qui se composent à leurs tours de trois sections :
    - La section de l'observation qui accueille les mineurs pour une durée allant de trois semaines à trois mois afin d'étudier leurs cas et d'assurer leur orientation.
    - La section de la rééducation, destinée aux enfants dont l'observation a démontré leur besoin en protection et en rééducation.
    - La section de pré-sortie qui joue le rôle des foyers d'actions sociales au sein des établissements se trouvant dans des villes n'ayant pas cette structure.
  - Les centres nationaux de rééducation au nombre de deux. Ils jouent un rôle dans la réhabilitation des mineurs et leurs réinsertion après la période d'observation. Les centres accueillent des enfants provenant des différentes régions du Maroc et jouent le même rôle que la section de rééducation.
  - Les foyers d'actions sociales, au nombre de deux également assurent la même fonction tout en ayant un système semi internat. ce qui permet aux jeunes de poursuivre leurs activités à l'extérieur.
- **Les centres de formation professionnelle** au nombre de 124 centres, ils dispensent à peu près de 7.000 bénéficiaires, de plus de 15ans, des formations adaptés afin de faciliter leur intégration dans le marché de l'emploi.
- **Les foyers féminins** avec un réseau de 288 centres, ils offrent aux 26.000 femmes et jeunes filles bénéficiaires annuellement, des activités s'articulant autour de quatre axes :
  - Initiation professionnelle : fournir un apprentissage simplifié à quelque métiers dont la broderie, la couture...

- Activités de sensibilisation : organiser des actions de sensibilisation autour de thèmes touchant la femme.
  - Lutte contre l'analphabétisme : dispenser aux femmes des cours d'alphabétisation afin d'améliorer leurs niveaux de savoir et de faciliter leur insertion.
  - Activités de rayonnement : organiser des campagnes de sensibilisation dans tout le Maroc au profit des femmes.
- **Les colonies de vacances** dont le réseau est constitué de 160 centres, près de 200.000 enfants et adolescents en bénéficient annuellement. Ainsi dans le cadre de « Vacances pour tous », les centres accueillent des groupes d'enfants, en dehors de leur environnement habituel, autour d'activités éducatives, culturelles et divertissantes.

Les centres de colonies de vacances servent également d'établissements de formation pour les 5.000 animateurs et encadreurs formés annuellement.

## 4.2 Agence de Mise en Œuvre

Le projet sera exécuté par le SEJ et ses délégations provinciales dans les régions et provinces sélectionnées. Le responsable du projet au niveau central sera le Directeur de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des affaires féminines. Les responsables régionaux (nommés) seront les délégués des provinces chef-lieu des régions. La mise en œuvre des activités sera assurée par des structures focales de la Direction centrale (Division de la Jeunesse, division de l'Enfance, Division des affaires féminines) au niveau des directions régionales et/ou des délégations qui restent à identifier.

## 4.3 Mécanisme de gestion et coordination programmatique

### 4.2.1 Coordination intra sectorielle

Pour assurer une bonne gestion et coordination des Plans de Travail Annuels, les partenaires d'exécution du programme proposés assureront l'établissement et le bon fonctionnement des mécanismes suivants

- 1) Un « Comité de Pilotage », auquel participent les directions centrales concernées : Direction de la Jeunesse, de l'Enfance et des Affaires féminines, les Divisions de la Jeunesse, de l'Enfance et des Affaires féminines, la Direction du Budget, et des représentants des délégations régionales concernées par le projet. Le comité se réunira deux fois par an et aura comme objectif de valider les plans d'action, examiner les bilans annuels, donner les orientations stratégiques et recommander d'éventuels changements nécessaires (durant la réunion de mi-année).
- 2) Un « Comité Technique », réunissant les représentants des différentes structures (nationales et régionales) impliquées dans la réalisation du programme, et du Chargé de Programme de l'UNFPA. A travers des réunions trimestrielles, ce comité sera chargé du suivi régulier de la mise en œuvre du plan annuel à travers la préparation des fiches de mise en œuvre des activités prévues dans le plan de travail.

### 4.2.2 Coordination intersectorielle

Dans le but d'assurer une meilleure programmation et coordination intersectorielle du projet "jeunes pour jeunes" par les quatre partenaires gouvernementaux à savoir le Ministère de la Santé, le Secrétariat d'Etat chargé de la Jeunesse, l'Entraide Nationale, le Département de l'Education Nationale, un mécanisme de coordination intersectorielle sera mis en place comme suit :

- 1) Un *Comité intersectoriel de coordination central* avec une présidente tournante composé par le Directeur de l'EN, le Directeur de l'Evaluation, de l'organisation de la vie Scolaire et de la formation Inter académique du département de l'Education nationale, le directeur de la Population du ministère

de la Santé, le directeur de la Jeunesse de l'Enfance et des Affaires Féminines du SEJ, des représentants de UNICEF, de UNESCO, du Fonds Mondiale. Ce comité se réunira deux fois par an pour valider les plans d'actions nationaux intersectoriels, examiner le bilan de réalisations et de coordination intersectorielle et donner les orientations stratégiques pour les axes transversaux

- 2) Un *Comité intersectoriel de coordination régional* avec une présidente tournante composé des déléguées régionaux des départements concernés et les directeurs des Académies régionales de l'éducation et de la formation. Ce comité se réunira deux fois par an pour valider les plans d'actions régionaux et examiner le bilan de réalisations et de la coordination intersectorielle.

#### 4.4 Gestion Financière

Les responsabilités et modalités d'exécutions du projet seront définies à travers le processus suivant

- a) Le SEJ co-signera une Lettre d'Accord avec le Représentant d'UNFPA, concernant les calendriers et les apports prévus des différentes parties concernées, ainsi que les modalités à suivre pour se conformer aux procédures applicables en matière de financement, de comptabilité, d'établissement de rapports et de vérification des comptes
- b) Le partenaire est encouragé à maintenir un compte bancaire distinct chez une agence d'une banque commerciale marocaine pour le virement des fonds nécessaires à la mise en œuvre des plans de travail annuels.
- c) Pour faciliter un décaissement régulier des fonds, la comptabilité de ce compte sera assuré par un régisseur comptable et compétent sous la supervision du directeur du Direction / Division de finance du SEJ. Ce compte aura au moins trois signataires autorisées, nommés parmi le Secrétaire Général du SEJ, y compris les structures directement liés à la mise en œuvre des activités du programme
- d) Les transferts de fonds trimestriels faits par l'UNFPA, seront basés sur les Plans de Travail Annuels (PTA) et trimestriels (PTT), convenus entre le partenaire et l'UNFPA. Les modalités de transfert d'espèces peuvent être revues sur la base du suivi du programme et des rapports d'audits.
- e) Dans un délai de 15 jours à compter de la fin de chaque trimestre, le partenaire d'exécution soumet à l'UNFPA un Certificat de Dépenses/Demande d'Avance, indiquant les décaissements effectués pendant le trimestre, et les montants requis pour le trimestre suivant.
- f) Un Instrument de Suivi du Plan de Travail (rempli) (Voir annexe 4) devrait accompagner le certificat, indiquant l'état d'exécution des différent activités prévus dans le plan de travail annuel/trimestriel;
- g) Les fonds gérés par le SEJ seront vérifiés au moins annuellement par les auditeurs de la Cour des Comptes ».

Le UNFPA continuera à fournir l'assistance technique complémentaire à tous les départements à travers ses conseillers techniques basés aux niveaux central et régional.

## V. Plan de travail

Le plan de travail 2007-2011 est détaillé en **annexe 1**. De ce plan de travail quinquennal, un plan d'action annuel 2007 a été élaboré. La direction centrale et les structures régionales et provinciales se baseront sur ces deux documents pour produire les plans d'action trimestriels.

## VI. Suivi et évaluation

### 6.1 Processus de Suivi et Évaluation

- a) Réunions de Comités de Pilotage : Organisés semestriellement, ces réunions serviront à l'approbation et la revue des plans et des bilans annuel et semestriel;
- b) Réunions de Comités Technique : Organisées trimestriellement, ces réunions serviront à la mise en jour des plans et bilans trimestriels;
- c) Réunions de Revues Annuelles du Programme UNFPA – Maroc : Sous l'égide du Ministère des Affaires Étrangères et Coopération (MAEC), seront organisées pour revoir l'état d'avancement du Programme Pays, avec les autres partenaires nationaux, et aussi les autres agences des NU et les autres agences de coopérations Multi- et Bilatérales
- d) Évaluation et Revue à mi-parcours et finale : Sous l'égide du MAEC, des réunions de revue à Mi parcours et finale seront conduites éventuellement avec les autres partenaires du Programme de pays UNFPA – Maroc, et aussi les autres agences des NU et les autres coopérations Multi- et Bilatérales

### 6.2 Instruments de Suivi et d'Évaluation

Le présent programme contient deux instruments qui guideront le Suivi et Évaluation du programme : a) « Cadre Logique » (Annexe 1); b) le « Plan de Suivi et Évaluation » (PSE) (Annexe 3)

- le Cadre Logique identifie les indicateurs de processus et d'impact, nécessaires pour mesurer le progrès atteint des produits du programme. Pour chaque indicateur, une « Situation de Départ » (Baseline data) et des cibles seront établies au début du programme, et serviront au suivi et l'évaluation du programme. La collecte des données nécessaires sera assurée d'une manière continue, et sera gérée par une base de données DevInfo mise à jour régulièrement par le bureau de l'UNFPA.
- Le Plan de Suivi et Évaluation (PSE) définit, sur cinq ans, les études, recherches et évaluations, les systèmes de suivi, les mécanismes de collecte des données, les actions de renforcement des capacités en suivi / évaluation, et les publications prévues. Des évaluations à mi-parcours et en fin de cycle du programme pays mesureront la performance du programme. Au cours du cycle, le PSE sera décliné en « Plans Annuels de Suivi et Evaluation » (PASE), et révisé et mis à jour lors de revues annuelles et à mi parcours. D'autres indicateurs seront ajoutés selon les plans de travail annuels (PTA).

## VII. Budget du programme (2007-2011)

### 7.1 Budget régulier

Le Coût total des activités prévues pour atteindre les produits du programme proposé est estimé aux alentours de **1 200 000 Dollars** Etats Unies, pour la période 2007 - 2011.

La contribution de l'UNFPA s'élève aux alentours de **800 000 \$ US**, issue des ressources régulières du UNFPA.

Pour démontrer l'engagement du gouvernement envers le programme proposé, le Secrétariat d'Etat chargé de la Jeunesse s'engage à contribuer un montant de **3 000 000 DH**, en coûts partagés, et qui sera versé au compte de l'UNFPA au Maroc en 4 versements annuels. Un accord sera signé entre le Partenaire

d'Exécution et le Représentant de l'UNFPA, concernant les calendriers et les apports prévus des parties concernées.

Les **400 000 \$ US** seront mobilisés au fur et mesure de la mise en œuvre du projet.

### 7.2 Engagement du UNFPA

Dans le cadre du présent Plan d'Action, l'UNFPA s'engage à :

- Apporter l'assistance technique et expertise dans tous les domaines liés au programme, utilisant les ressources de l'Équipe d'Appui Technique du UNFPA, et les experts locaux et internationaux ;
- Appuyer le recrutement du personnel pour le projet pour assurer un appui technique, administratif et opérationnel du bureau de l'UNFPA aux partenaires ;
- Effectuer des versements en espèces dans des comptes bancaires reconnus par le partenaire et par l'UNFPA. Ces fonds seront répartis par année calendaire, en conformité avec les Document de Programme de Pays (CPD) approuvé par le Conseil d'Administration. Ces budgets seront revus et détaillés dans les Plans de Travail Annuels du programme;
- Appuyer l'achat des produits et services pour les besoins du programme, selon la demande du partenaire.

### 7.3 Engagement du Gouvernement

Dans le cadre du présent programme, le secrétariat d'état chargé de la Jeunesse s'engage à œuvrer avec le UNFPA en vue de :

- Assurer l'appropriation et l'exécution des plans d'action retenus en harmonie avec les priorités nationales et sectorielles ;
- Fournir les facilités et la coordination nécessaires en vue de la réalisation des activités retenues dans les plans d'action annuels, et de l'atteinte des produits retenus ;
- Organiser les réunions de suivi des différents comités de pilotage et technique;
- Participer activement au plan de suivi en vue de fournir les indicateurs permettant d'apprécier l'état d'avancement du programme ;
- Assurer une participation financière (coûts partagés en espèces) d'au moins 30% du budget total, qui sera versé au compte bancaire de l'UNFPA au Maroc ;
- Accompagner l'UNFPA pour la mobilisation de ressources additionnelles.
- Assurer que les matériels et équipements, fournis par l'UNFPA, soient utilisés au bénéfice du programme;
- Désigner les références du compte bancaire et les institutions autorisées à recevoir les fonds transférés par l'UNFPA, et s'assurer que ces fonds sont utilisés en conformité avec les règlements et procédures de l'UNFPA, et selon des budgets conjointement approuvés auparavant ;
- Faciliter les visites périodiques aux sites du programme, et le suivi des activités par les responsables officiels de l'UNFPA, afin d'évaluer l'état d'avancement du programme, de collecter des informations/données pour le suivi-évaluation du Programme.
- Encourager et faciliter la participation des bailleurs de fonds, des Agences des Nations Unies, et des ONG, selon les cas, lors des réunions des revues périodiques et à mi-parcours
- Faciliter l'accès des auditeurs à toutes documentations relatives aux dépenses des fonds transférés par le bureau de l'UNFPA, et établir un plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations émises par les auditeurs.

## VIII. Annexes

### Annexe I : Cadre logique des résultats et indicateurs SEJ

Priorité nationale/But 3 UNDAF : Renforcement du capital humain et social et amélioration de l'accès aux services sociaux de base				
Effet UNFPA : les groupes de population marginalisés ( enfants, femmes et autres groupes vulnérables) exercent leurs droits d'accès aux services sociaux de qualité, y compris l'éducation, la santé, la protection et la prévention de VIH/SIDA				
<i>Produit 2 UNFPA : Approches et services sectoriels complémentaires d'information et de santé ( y compris SRet IST/SIDA ciblant les adolescents et les jeunes y compris ceux en situation à risque sont consolidés dans les provinces prioritaires en vue de leur institutionnalisation</i>				
<u>Produits Projet</u>	<u>IOV</u>	<u>MDV</u>	<u>ETAT INITIAL</u>	<u>CIBLE 2011</u>
<b>Produit 1</b> : Des services d'écoute et d'orientation sont disponibles dans les structures fréquentées par les adolescents et jeunes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nbr des services d'écoute pour adolescents et jeunes</li> </ul>	Rapport Délégation SEJ	0	10
<b>Produit 2</b> : Les activités des Associations de jeunes dans les maisons des jeunes, foyers féminins, et centres de sauve garde, sont renforcés, pour offrir des activités socio-éducatives, d'information, en SR/IST/SIDA, égalité de genre, lutte contre la violence et VFG, drogue, etc	% d'établissement des MDJ et FF et de protection couvert par les services ESJ	Rapport Délégation SEJ	20%	35%
	% des établissements ( MDJ et FF) servants les jeunes ayant des clubs EP avec plan d'action	Rapport Délégation SEJ	20%	40%
<b>Produit 3</b> : Des mécanismes de participation des jeunes a la prise de décision sont définis et mis en place au niveau local et	% des structures des jeunes, et communes ayant des mécanismes de participation des jeunes	Rapport Délégation SEJ	2 %	10%
	% des structures des jeunes ont du personnel et jeunes formés en participation des jeunes.	Rapport Délégation SEJ	2%	10%

national				
<b>Produit 4</b> : Un cadre de programmation multisectorielle et un mécanisme collaboration intersectorielle, au niveau national, régional et local sont définis et opérationnels.	Stratégie nationale de jeunesse formulée et validée	Document de Politique	Non existant	Politique adoptée
<i><b>Produit 5 UNFPA</b> : Les capacités des ONG des jeunes et des femmes, au niveau national et local, sont renforcées pour participer activement, dans la définition des politiques et des programmes sociaux, et faire le plaidoyer des droits humains, particulièrement d'égalité de genre et de SR</i>				
<b>Produit projet 1</b> : Les capacités des associations juvéniles sont renforcées pour assurer la participation des filles et garçons au processus de dialogue au niveau communautaire, municipal provincial et régional	% d'ONG de jeunes présentant des critères de bonne gouvernance	Rapport d'évaluation	0	50
	Nombre de réseaux d'associations de jeunes tissés	Rapport d'évaluation	0	10

Annexe II : Plan de travail 2007-2011

Groupes d'activités	Activités	Resp	Partenaires	Echéancier				
				07	08	09	10	11
Produit 1 : Des services d'écoute et d'orientation sont disponibles dans les structures fréquentées par les adolescents et jeunes								
1.1 Une stratégie d'implantation des services d'écoute pour les jeunes qui fréquentent les structures du SEJ est développée et mise en œuvre.	1.1.1 Élaborer une convention de collaboration avec le MS pour étendre les soins de santé et d'écoute aux adolescents des structures de SEJ	Division de la jeunesse et régions	MS		x	x	x	x
	1.1.2 Établir un système de références entre les structures de SEJ et les ESJ	Division de la jeunesse et régions	MS	x	x	x	x	x
Produit 2 : Les activités des Associations de jeunes dans les maisons des jeunes, foyers féminins, et centres de sauve garde, sont renforcés, pour offrir des activités socio-éducatives, d'information, particulièrement en matière de SR et IST/SIDA, égalité de genre, lutte contre la violence et VFG, drogue, etc								
2.1 L'approche de l'EP en habilité de vie est introduite et intégrée dans les activités des associations des maisons de jeunes.	2.1.1 Renforcer les capacités des formateurs et animateurs des associations MDJ en habilités de vie	Division de la jeunesse et régions et associations des jeunes des MDJ	ONG, MEN et EN	x	x	x	x	x
	2.1.2 Organiser des sessions de formation des éducateurs pairs en habiletés de vie	Division de la jeunesse et régions et associations des jeunes des MDJ	Associations de jeunes, MEN, EN	x	x	x	x	x
2.2 Les associations de jeunes sont soutenues pour offrir des activités socio-éducatives et d'information dans les maisons des jeunes.	2.2.1 Renforcer les capacités organisationnelles et techniques des EP des associations de jeunes	Division de la jeunesse et régions et ONG	Associations de jeunes	x	x	x		
	2.2.2 Mettre en place un système de contractualisation avec les associations des jeunes des MDJ	Division de la jeunesse et régions et ONG	Associations de jeunes des maisons de jeunes	x	x	x	x	x

Groupes d'activités	Activités	Resp	Partenaires	Echéancier				
				07	08	09	10	11
	2.2.3 soutenir l'implantation des activités socio-éducatifs dans les MDJ	Division de la jeunes et régions et ONG	ONG		X	X	X	X
	2.2.4 mettre en place une stratégie de communication des MDJ et FF	Division de la jeunesse et les régions et ONG	ONG, DEN, EN	X	X	X	X	X
2.3 Les capacités des groupes des jeunes filles EP des FF sont renforcées pour offrir l'information et l'orientation en habilités de vie.	2.3.1 Organiser des sessions de formation des animatrices des FF en habilités de vie	DAF, délégations	MS, DEN, ONG féminines	X	X	X	X	X
	2.3.2 Organiser des sessions de formation des EP des FF en habilités de vie	DAF, délégations	MS, DEN, ONG féminines	X	X	X	X	X
2.4 Les jeunes filles des FF et leur groupes (associations/cooperatives) sont soutenus pour offrir des activités socioculturelles aux jeunes filles non scolarisées.	2.4.1 Soutenir la mise en place des espaces des activités socio éducatives dans les FF	DAF, délégations	ONG des MdJ et féminine	X	X	X	X	X
	2.4.2 Renforcer les capacités des jeunes des FF en matière de communication et de gestion associative	DAF, délégations	ONG féminines, Maisons de jeunes	X	X	X	X	X
	2.4.3 Soutenir la mise en oeuvre d'un mécanisme d'ouverture des FF sur leur environnement	DAF, délégations	ONG féminines et autres secteurs	X	X	X	X	X
2.5 L'intégration du module d'habilitation de la jeune fille au curriculum d'enseignement des FF est renforcée.	2.5.1 Appuyer l'intégration du module d'habilitation de la jeune fille dans le curriculum d'enseignement des FF	DAF Délégations	ONG féminines	X	X	X	X	
	2.5.2 Mener une évaluation de l'impact de l'integration des modules d'auto habilitation	DAF	ONG féminines			X		X

Groupes d'activités	Activités	Resp	Partenaires	Echéancier				
				07	08	09	10	11
	dans le curriculum des FF.							
2.6 Les compétences sociales des jeunes filles des FF dans le domaine de l'employabilités sont renforcées	2.6.1 Elaborer un guide de renforcement des capacités sociales de l'employabilité des jeunes filles	DAF, délégations	Les coopératives, secteur privé et associations féminines	x				
	2.6.2 Organiser des sessions de formation des jeunes des FF en capacités sociales d'employabilités	DAF, délégations	Les coopératives et associations féminines	x	x	x	x	x
2.7 Une stratégie de prise en charges psychosociales des adolescents des centres de sauvegarde est développée et mise en oeuvre.	2.7.1 Elaborer la stratégie de prise en charge psychosociale des jeunes des centres de sauvegarde	Division de l'enfance et délégations	Associations de jeunes	x	x			
	2.7.2 Appuyer la mise en place de structures/mécanismes de prise en charge psychosociale des jeunes des centres de sauvegarde de l'Enfance	Division de l'enfance et délégation	Associations de jeunes		x	x	x	x
2.8 Les capacités des adolescents et jeunes des centres de protection sont renforcés pour faciliter et favoriser leur réinsertion sociale.	2.8.1 Soutenir la création d'espaces des services/activités socio-éducatif destinés aux adolescents des centres de sauvegardes	Division de l'Enfance et Régions	Associations de jeunes	x	x	x	x	x
	2.8.2 Organiser des sessions de formation des adolescents des centres de sauvegarde en habiletés de vie	Division de l'Enfance et délégation	Associations de jeunes	x	x	x	x	x
Produit 3 : Des mécanismes de participation des jeunes dans la prise de décision sont définis et mis en place au niveau local et national								
3.1 Des mécanismes de participation des jeunes au niveau municipal, provincial et régional sont définis et	3.1.1 Identifier les mécanismes de participation des jeunes des maisons de jeunes dans les structures de gouvernance des MdJ	Division de la Jeunesse et les régions et ONG	Associations des jeunes des maisons de jeunes	x	x	x	x	x

Groupes d'activités	Activités	Resp	Partenaires	Echéancier				
				07	08	09	10	11
renforcés.	3.1.2 Renforcer les mécanismes et capacités de participation de jeunes dans les associations et dans les conseils de maisons	Division de la Jeunesse et les régions et ONG	Associations de jeunes des maisons de jeunes	x	x	x	x	x
	3.1.3 Organiser des sessions de formation des animateurs des maisons de jeunes, FF et maisons de sauvegarde de l'Enfance en techniques de participation	Division de la jeunes et les régions et ONG	Associations de jeunes des maisons de jeunes	x	x	x	x	x
	3.1.4 Organiser des sessions de formation des EP en techniques de participation et de leadership	Division de la jeunes et les régions et ONG	Associations de jeunes des maisons de jeunes	x	x	x	x	x
Produit 4 : Un cadre de programmation multisectorielle et un mécanisme collaboration intersectorielle, au niveau national, régional et local sont définis et opérationnels.								
4.1 Les mécanismes de gestion et de coordination intra-sectorielle et intersectorielle sont renforcés	4.1.1 Mise en place de système de suivi et d'évaluation du projet	Direction de la Jeunesse, de l'Enfance et des Affaires féminines	MS, DEN, EN	x	x	x	x	x
	4.1.2 Renforcement de capacités des unités de gestion au niveau central et régional	Division de la jeunesse et régions et associations des jeunes des MDJ		x	x	x	x	x

### Annexe III : Plan de Suivi et Evaluation du Programme Proposé

		Année 2007	Année 2008	Année 2009	Année 2010	Année 2011
Activités de Suivi et Evaluation	Enquêtes et Etudes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquête SR des adolescents</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquête SR des adolescents</li> </ul>
	Système de Monitoring/Suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Indicateurs ODMs/Plans locaux (national / régional / provincial)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Indicateurs ODMs/Plans locaux (national / régional / provincial)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Indicateurs ODMs/Plans locaux (national / régional / provincial)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Indicateurs ODMs/Plans locaux (national / régional / provincial)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Indicateurs ODMs/Plans locaux (national / régional / provincial)</li> </ul>
	Evaluations	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluation des associations de jeunes &amp; networks</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluation externe du PP d'UNFPA (Feb.-Mai)</li> </ul>
	Revue	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Revue annuelle des PTA et du PP (Nov)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Revue annuelle PTA et du Prog. Pays (Nov)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Revue annuelle PTA et du Prog. Pays (Nov)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Revue annuelle PTA et du Prog. Pays (Nov)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Revue annuelle des PTA et PP (Nov)</li> </ul>
Planning references	Renforcement des capacités des partenaires en M & E	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collecte/analyse des indicateurs</li> <li>• Procédures financières</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion Axée sur les Résultats</li> <li>• Procédures financières</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collecte et analyse des indicateurs</li> <li>• Procédures financières</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion Axée sur les Résultats</li> <li>• Procédures financières</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Procédures financières</li> </ul>
	Utilisation de l'information	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparations PTA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparations PTA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport ODM</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Préparations PTA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparations PTA</li> </ul>
	Activités des Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>